



**Informations municipales,
environnement, culture :**
toute l'actualité de votre commune

Dossier

*Les logements locatifs sociaux
de la commune*



Portage de repas à Charbonnières-les-Bains

- Une équipe bienveillante et attentionnée à votre service depuis 12 ans.
- Des repas à la carte à composer vous-même parmi plus de 30 plats chaque jour.
- Un(e) diététicien(ne) dédié(e) pour le suivi de votre régime (sans sel, diabétique, mixé, texture tendre).
- Essai sans engagement et mise en place en 24/48h sur simple appel téléphonique.
- Livraison à heure fixe, tous les 2 jours, par le même livreur, avant midi et avec le sourire. 😊

Contactez-nous
04 72 32 15 74

À votre
service
tout l'été



CAROTHEQUE

10 & 12 rue de la Charité Lyon Bellecour



BERNARD CERAMICS

45 RUE FRANÇOIS MERMET - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
04 78 34 15 16

SOLUTION AUDITIVE RECOMMANDÉE PAR NOS EXPERTS AUDITION CONSEIL

PHONAK Audéo™ Lumity

L'aide auditive
rechargeable
et performante



**30 JOURS
D'ESSAI*
GRATUIT**

Découvrez, chez vous,
les bienfaits de vos
nouvelles aides auditives

*Sur prescription médicale

*Votre essai
est offert* profitez-en.
Rencontrons-nous !*



**AUDITION
CONSEIL**

Le Bonheur est dans l'Oreille
Depuis 15 ans !

CRAPONNE 04 72 66 16 73

54 av. E. Millaud - Parking Privé

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

Pôle médical - 104 rte de Paris

Parking Privé - **04 81 65 44 30**

LENTILLY 04 72 66 16 73

Espace Santé, 9 pl. de l'Europe

ST-DIDIER-AU-MT-D'OR

5 rue du Castellard - **04 72 18 95 37**

auditionconseil.fr | f





En cette fin d'année, je souhaite faire un point sur la situation actuelle du logement, et plus particulièrement du logement social, dans notre commune.

Rappelez-vous, en 2014, le gouvernement reprenait la main auprès des collectivités territoriales, imposant le respect stricto sensu de la loi SRU, exigeant une production de logements sociaux dans la proportion de 25% des résidences principales et la disparation des déficits fin 2025.

Cette année-là, nous avons choisi de contrer la fatalité. Rappelons-nous que notre commune avait fait partie de la trentaine de communes mises à l'index au niveau national. La ville avait alors perdu la signature des permis de construire et le droit de préemption.

Les pénalités multipliées par cinq avaient grevé notre budget de la bagatelle de plus d'un million d'euros ! Et tout cela à cause de la production de 6 logements sociaux au lieu des 36 attendus par l'État pour la période 2011 à 2013.

Ces mises à l'index faisaient basculer les communes dans un monde fait d'objectifs triennaux et de revues annuelles des portefeuilles de projets immobiliers.

En 2023, Charbonnières-les-Bains ne sera pas mis en carence comme en 2014 !

Si la majorité des communes veillent aujourd'hui à respecter la loi SRU, elles parviennent avec plus ou moins de facilité à cause du manque de fonciers à remplir leurs obligations, se heurtant aux administrés qui ont encore du mal à accepter la densification entraînée par ces obligations.

Aujourd'hui remplir nos objectifs est plus ardu à cause de la crise immobilière : programmes moins nombreux ou qui tardent à sortir de terre, commercialisation très ralentie dans l'environnement actuel, voire bloquée par les éternels recours.

À Charbonnières-les-Bains le manque de terrains constructibles est flagrant. Lancer des programmes dédiés 100% à la production de logements aidés est un véritable casse-tête.

C'est le cas du programme des Verrières en cours de réalisation. Devant les craintes des riverains ce projet qui devait assurer une production de 100% de logements sociaux, se transforme en résidence traditionnelle avec 35 % de logements aidés dont 4 ou 5 appartements seulement viendront minorer notre déficit les 25 premiers pourcents servant juste à ne pas aggraver le déficit. Cela a pour conséquence de multiplier les opérations sociales accélérant le mitage de notre territoire communal. Périodiquement cela me vaut de beaux tags sur les murs de la ville m'invitant à arrêter de bétonner ! Y aurait-il donc des gens qui n'ont pas bien intégré la réalité de nos obligations ?

Voilà le lot quotidien des maires de France à « portée d'engueulades » et qui doivent gérer l'ingérable. Construire. Construire encore et toujours. Aujourd'hui, malgré notre bonne volonté républicaine, parvenir à remplir nos engagements est devenu aléatoire. Pour le plan triennal 2020-2022 nous n'avons réalisé que la moitié de l'objectif. C'est dommageable, mais sans conséquence heureusement puisque l'État a estimé, la commune jouant le jeu pour participer à l'effort national de construction, que la mise en carence n'a pas lieu d'être. Il est vrai que nous comptons sur les futurs logements étudiants à construire (environ 200) sur le site du Campus Région du Numérique dans les cinq ans à venir. Là est notre planche de salut...

En conclusion notre politique sur le plan de la loi SRU a démontré l'intérêt de jouer le partenariat avec les services de l'Etat. Cela s'est révélé efficace alors que les médias nous plaçaient de nouveau dans le lot des futures communes carencées. La transparence nous a permis de mieux expliquer notre situation pour être mieux compris. Nous continuerons dans cette voie qui nous a permis d'instaurer un climat de confiance propice à la compréhension de nos difficultés. Il nous restera dans vingt ans à évaluer les conséquences de toute cette réglementation sur l'identité de nos communes... Bonnes fêtes de Noël !!!

Gérald EYMARD
Maire de Charbonnières-les-Bains

Orpi

AVIS DE RECHERCHE

Maisons • Appartements • Terrains

Contactez-moi pour échanger sur votre projet immobilier



Delphine TROUILLER

06 16 40 57 68

delphinetrouiller@orpi.com





Mairie

Accueil du public :

- Lundi au vendredi matin : 8h30-12h30
- L'après-midi uniquement le lundi (de 14h à 18h30) et le vendredi (de 14h à 17h)

Vous pouvez joindre le standard téléphonique
au 04 78 19 80 00

Nous écrire :

- mairie@charbonniereslesbains.com
- www.charbonnieres.com
- Mairie de Charbonnières-les-Bains – 2 place de l'Eglise
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

Retrouvez votre commune sur Illiwap



Recevez les informations de votre commune sur votre smartphone avec l'application Illiwap !
Pour suivre votre commune sur Illiwap, c'est très simple : Téléchargez l'application Illiwap, entrez « Mairie de Charbonnières-les-Bains » dans la barre de recherche de votre application puis cliquez sur le bouton SUIVRE.

SOMMAIRE



Ça s'est passé 6-7



Infos municipales 8-11

- Cérémonie des vœux du Maire
- Hommage à Dominique Bernard
- Signature du projet de territoire
- Inscription sur les listes électorales
- Dépannage à domicile : attention aux arnaques !
- Travaux en vue de la réouverture du chemin d'Écully
- Mise en conformité avec le RGPD
- Octobre Rose

DOSSIER 12-15

- Les logements locatifs sociaux de la commune



Environnement 16-17



Affaires sociales 18-19



Associations..... 20-21



Sortir à Charbo et près de chez vous 22-23



Jeunesse..... 24



Infos pratiques 25



Tribune Libre 26



Directeur de publication : Gérald Eymard
Rédaction : service communication
Crédits photos : Photothèque Mairie - Istock
Conception : Création Design Publicitaire
Régie publicitaire : Imprimerie Faurite
Dépôt légal : décembre 2023
Tirage : 2800 exemplaires, sur papier recyclé
Impression : Imprimerie Faurite



ÇA S'EST PASSÉ

© Marcy Photo Club et AVF



© Marcy Photo Club et AVF

1^{er} OCTOBRE 23

BROCANTE GEEK

Nouvelle édition de la Brocante Geek le 1^{er} octobre 2023, salle Sainte-Luce : des visiteurs de plus en plus nombreux chaque année.

DEPUIS LE
2 OCTOBRE 23

**EXPOSITIONS
SALLE ENTR'VUES**

Le dernier trimestre de cette année 2023 a vu se succéder un certain nombre d'expositions à la salle Entr'vues, dont celle des tableaux de Nicole Decote.

1

2



4



21 OCTOBRE 23

ARRIVÉE DU RALLYE STUTTGART-LYON- CHARBONNIÈRES

Le samedi 21 octobre après-midi, le parking de la salle Sainte-Luce a accueilli l'arrivée de la 5^{ème} édition du rallye Stuttgart-Lyon-Charbonnières.

3

21 OCTOBRE 23

FESTIVAL LUMIÈRE

A l'occasion du Festival Lumière, le film « l'Ami américain » a été diffusé au cinéma Alpha devant plus de 130 personnes. Le film a été présenté par Vincent Lacoste, jeune acteur à la carrière déjà impressionnante !

4

11 NOVEMBRE 23

CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Pour la cérémonie de commémoration de l'armistice de la Première Guerre Mondiale, de nombreuses personnes se sont recueillies devant le Monument aux Morts. En raison du niveau actuel « urgence attentat » du plan vigipirate, le défilé a été exceptionnellement annulé cette année.

5

2 DÉCEMBRE 23

ATELIER LUMIGNONS POUR LES ENFANTS

Le 2 décembre dernier, l'AVF a organisé son traditionnel atelier lumignons. Plusieurs enfants âgés de 4 à 15 ans sont venus réaliser de belles décorations de Noël.

6



© Pierre Monier



INVITATION

Cérémonie des vœux à la population
Dimanche 14 janvier 2024 à 11h30
à l'Espace Culturel Alpha

Cérémonie des vœux
aux associations, aux forces vives
et économiques
Jeudi 18 janvier 2024 à 19h30
à la salle du Conseil Municipal
Place Bad-Abbach



HOMMAGE À MONSIEUR DOMINIQUE BERNARD

Le lundi 16 octobre dernier, de nombreux Charbonnois, élus et agents communaux étaient rassemblés devant la Mairie pour rendre hommage à Dominique Bernard, professeur de français assassiné par un terroriste quelques jours auparavant.

Dominique Bernard enseignait au Lycée Gambetta à Arras. Il incarnait la transmission et la permanence des principes qui fondent notre Nation. La commune de Charbonnières-les-Bains a ainsi apporté son soutien à sa famille, ses proches, et à ses collègues. ■



SIGNATURE DU PROJET DE TERRITOIRE

Le mardi 24 octobre dernier, le projet de territoire entre la Métropole de Lyon et les 7 communes qui composent la CTM du Val d'Yzeron a été signé.

Deux axes d'orientation ont été retenus pour la réalisation des projets sur le territoire de la CTM du Val d'Yzeron :

- «Modes actifs»,
- «Trames verte et bleue».

Dans le cadre de ces projets, la Métropole de Lyon a alloué une enveloppe globale de 4,9 Millions d'euros. Pour la commune de Charbonnières-les-Bains, ce sont 403 921€ de subvention qui seront versés pour le projet déjà réalisé du réaménagement du square Girard et des projets à venir de végétalisation de la cour de l'école élémentaire et de la place de l'Église.

C'est avec grand plaisir que Monsieur le Maire a accueilli, en salle du conseil municipal, Monsieur le Président de la Métropole de Lyon Bruno Bernard et sa Vice-Présidente à l'égalité des territoires Hélène Geoffrey, ainsi que les 7 maires des communes du Val d'Yzeron pour la signature de ce projet. ■



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024. L'inscription est possible à tout moment mais doit se faire avant le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin, soit le vendredi 3 mai 2024.

Pièces à fournir au service «Élections» de la Mairie :

- pièce d'identité en cours de validité (C.N.I. ou passeport),
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, E.D.F., eau, etc...).

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans, si les formalités de recensement militaire ont été accomplies à 16 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

ATTENTION : Tout changement d'adresse même dans la commune nécessite une nouvelle inscription sur les listes électorales. ■



DÉPANNAGE À DOMICILE : ATTENTION AUX ARNAQUES !

Face à la recrudescence des infractions constatées dans le secteur du dépannage à domicile, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a décidé de mettre en place une campagne de sensibilisation et d'information.

Porte claquée, fuite d'eau, panne d'électricité, les situations sont nombreuses où des consommateurs font appel dans l'urgence à des professionnels, parfois peu scrupuleux.

Quelques conseils pour éviter les arnaques :

- attention aux prospectus d'aspect « officiel » déposés dans les entrées d'immeubles ou chez certains commerçants, évitez ces numéros de téléphone

- anticipez et élaboriez vous-même votre liste de numéros d'urgence,

- privilégiez le recours à des professionnels recommandés par vos proches, par les fédérations professionnelles ou préalablement identifiés,

- n'acceptez pas des réparations au motif qu'elles seront prises en charge par votre assureur,

- n'acceptez que les travaux d'urgence.

- avant toute intervention, demandez à consulter les tarifs et exigez un devis détaillé et écrit, ne signez aucun devis qui vous paraît démesuré,

- si le devis est trop élevé ou s'il n'est pas clair, ne donnez pas suite et contactez un autre prestataire,

- conservez les pièces remplacées ou annoncées comme défectueuses,

- déposez un double de vos clés chez une personne de confiance : gardien, proches,

- porte claquée à minuit ? Une nuit d'hôtel peut être la solution la moins onéreuse. ■

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

FAITES-VOUS DÉPANNER PAS ARNAQUER



PORTE CLAQUÉE ? ÉVIER BOUCHÉ ?
PANNÉ D'ÉLECTRICITÉ ?
SUIVEZ NOS CONSEILS PRATIQUES

DG CCRF
Direction générale de la
concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes

TRAVAUX EN VUE DE LA RÉOUVERTURE DU CHEMIN D'ÉCULLY

6 ans après l'effondrement de talus qui a conduit à la fermeture de la circulation du chemin d'Écully, les travaux en vue de sa réouverture ont débuté en septembre dernier.

Le chemin est fermé à toute circulation durant toute la durée des travaux. La route sera sécurisée par la construction d'un mur en pierre dorée d'une longueur d'environ 80 mètres et d'une hauteur de 80 cm à 1m20.

Une fois les travaux terminés, la circulation sur la voie s'effectuera en sens unique dans le sens de Charbonnières-les-Bains à Écully. Le dimanche, la circulation sera fermée aux véhicules et réservée aux piétons, aux cyclistes et aux joggers. Une circulation d'engins agricoles sera autorisée dans le sens inverse du sens unique pour permettre aux propriétaires de pouvoir entretenir leurs terrains dans le bas de la vallée.

Sous réserve du bon déroulement des travaux, la réouverture du chemin d'Écully est prévue pour le début du deuxième trimestre de l'année 2024. ■



MISE EN CONFORMITÉ AVEC LE RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a vocation à s'appliquer à toutes les entités (entreprises, collectivités locales...) qui collectent, conservent ou traitent des données à caractère personnel (y compris les sites de e-commerce).

Le RGPD a pour objet de définir les responsabilités des entités qui collectent et conservent des données à caractère personnel et régir les traitements mis en place par ces organisations pour gérer ces données.

A ce titre, la Mairie de Charbonnières-les-Bains a œuvré et continue à travailler sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Parmi les priorités de la Mairie dans l'élaboration de son programme de conformité, figure le suivi de

ses obligations relatives au RGPD et notamment le recueil des consentements, les politiques de confidentialité, les processus d'enregistrement et l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée.

Ce programme est placé sous la responsabilité du délégué à la protection des données (D.P.O) de la Mairie.

Ce dernier procède à des examens réguliers de conformité, à des revues et mises à jour des procédures en place sur la protection des données pour l'ensemble des administrés de la commune ainsi que de la Mairie.

Il réalise également des formations ayant pour objet la sécurité de l'information et des programmes de sensibilisation.

Par ailleurs, la Mairie de Charbonnières-les-Bains et son D.P.O ont mis œuvre une série de conventions portant sur le traitement et les

transferts de données personnelles. Par conséquent, les traitements des données sont mis en conformité avec les dispositions du RGPD qui intègrent les clauses contractuelles types adoptées par la Commission Européenne en matière de données personnelles. ■

Chaque administré possède le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression de ses données le concernant.

Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de l'identité du demandeur à :

- l'adresse mail suivante : dpo.charbonniereslesbains@lg-partenaires.fr
- l'adresse postale suivante :
2 place de l'Église - 69260 CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

OCTOBRE ROSE

Cette année, Charbonnières-les-Bains s'est à nouveau pleinement mobilisée pour l'Édition 2023 Octobre Rose. Pour soutenir cette cause de santé publique, la ville s'était embellie de rose avec de nombreuses décorations réparties sur toute la commune.

Tous les sujets ont été réalisés par les agents des services techniques toujours très investis et disponibles pour installer (ou placer) harmonieusement leurs créations sur l'espace public.

Le 16 octobre 2023, l'Espace Culturel Alpha accueillait la Conférence Santé organisée par l'Association Lyonnaise Centre Ressource sur le thème : « Le cancer : s'informer, comprendre, agir, prévenir ». La soirée a rencontré un vif succès, plus de 100 personnes étaient venues s'informer et rencontrer les professionnels de santé qui animaient cette rencontre. Plusieurs intervenants se sont succédés dont Catherine OTT, attachée scientifique au Centre Ressource Lyon, Hélène



JUSTAMON, pharmacienne, représentant le Syndicat des pharmaciens du Rhône, Christelle BESNARD CHARVET, médecin et présidente du Centre Ressource Lyon, Philippe MARIJNEN, médecin du sport au Centre Léon Berard et Bénédicte SAGNIMORTE, pharmacienne, Vice-présidente du Centre Ressource Lyon. La soirée s'est achevée autour d'un verre de l'amitié facilitant les discussions individuelles avec les

bénévoles de santé et les membres de l'Association Centre Ressource toujours très disponibles.

La générosité de tous, notamment des commerçants pour les lots offerts lors du tirage au sort, a permis de collecter 1455 euros pour l'association Centre Ressource.

Nous remercions chaleureusement les Charbonnois pour leur générosité. ■





LES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX DE LA COMMUNE

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN

La loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (Loi SRU) est un texte complexe qui modifie en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.

L'article 55 de cette loi oblige les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants à disposer de 25 % de logement social, en regard des résidences principales.

En 2020, 1 100 communes ne respectaient toujours pas leurs obligations en matière de logement social.

Comment se calcule le taux de 25 % :

$$\text{Taux} = \frac{\text{Nombre de logements locatifs sociaux}}{\text{Nombre de résidences principales sur la commune}}$$

Exemple : pour une opération de construction de 46 logements avec 30% de logements sociaux, ce sont 14 logements sociaux supplémentaires pour la commune.

Les 12 premiers logements correspondant à 25% des 46 logements créés permettent de maintenir le taux. Seuls les logements supplémentaires compris entre 25% et 30% viennent améliorer le résultat, ce qui correspond à 2 logements supplémentaires.

Que se passe-t-il lorsque la commune ne dispose pas suffisamment de logements sociaux ?

Les services de l'État procèdent chaque année à un inventaire contradictoire avec les communes pour décompter le nombre de logements sociaux sur le territoire communal et ainsi déterminer le taux de logements sociaux.

Chaque commune déficitaire est alors :

- **redevable d'un prélèvement annuel opéré sur ses ressources**, proportionnel à son potentiel fiscal et au déficit en logement social par rapport à l'objectif légal. La commune a cependant la faculté de déduire du prélèvement les montants qu'elle investit en faveur du logement social, pouvant conduire à annuler le prélèvement. Le produit du prélèvement sert à financer des logements sociaux partout en France.

- **soumise à un rythme de rattrapage** défini à travers un plan triennal.

Pour les communes réfractaires, le Préfet peut décider de la mise en carence la commune, ce qui entraîne les conséquences suivantes :

- la majoration jusqu'à cinq fois du prélèvement annuel ;
- la possibilité de reprise de la délivrance des permis de construire par le Préfet, en substitution des maires ;
- la reprise automatique par le Préfet du droit de préemption urbain de la commune pour la réalisation de logements sociaux ;
- l'obligation de prévoir une part minimum de 30 % de logements sociaux dans les opérations ;
- la possibilité pour le Préfet de conclure une convention avec un bailleur social pour la réalisation d'une opération de logement social intégrant une contribution financière obligatoire de la commune.

La prise d'un arrêté de carence vient ainsi sanctionner, notamment sur un plan financier, les communes refusant de prendre part à l'effort de solidarité nationale, tout en permettant aux Préfets d'activer des leviers pour faciliter la production effective de logements sociaux sur ces communes.

La procédure de bilan triennal

Les communes déficitaires en logements sociaux sont par ailleurs soumises à des obligations triennales de rattrapage, qui sont à la fois :

- quantitatives : il est fixé aux communes un nombre minimal de logements sociaux à financer ou à livrer sur la période triennale,
- qualitatives : les logements sociaux financés sur la période triennale doivent respecter une répartition équilibrée entre des différentes typologies de logements sociaux (PLAI, PLU et PLS). ■

LA SITUATION DE LA COMMUNE DE CHARBONNIÈRES LES BAINS

La commune est soumise à l'obligation de disposer de 25% de logements sociaux.

Au 1^{er} janvier 2022, le taux de logements sociaux était de 13,51% (contre 9,89% en 2014).

La commune compte aujourd'hui 350 logements sociaux en référence aux 2 464 résidences principales de la commune.

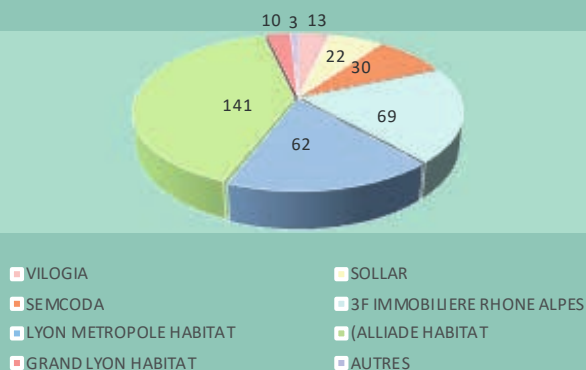
De 2014 à 2017

En 2014, la commune a été mise en carence par le Préfet de région.

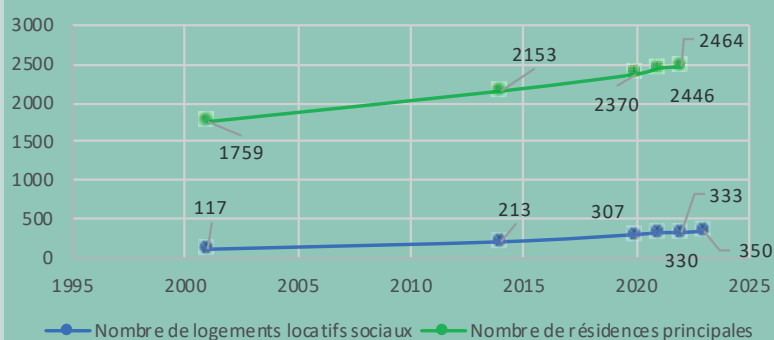
Durant cette période :

- la délivrance des permis de construire ainsi que le droit de préemption étaient exercés directement par le Préfet,
- inscription au PLU-H d'un Secteur de Mixité Social (SMS) qui impose de réserver, pour chaque projet d'immeuble dont la surface est supérieure à 800 m², 30% minimum des logements,
- signature d'un Contrat de Mixité Social (engagement de réalisation des objectifs),
- augmentation des pénalités (de 100k€ à 350k€ par an).

Répartition des logements sociaux entre les différents bailleurs sociaux



Evolution du nombre de résidences principales et de logements locatifs sociaux depuis 2001



Le mécanisme des dépenses déductibles

La commune peut déduire des dépenses qui viennent en soutien à la construction de logements sociaux.

Les principes de base permettant la déductibilité de la dépense :

- la dépense doit être supportée par la commune,
- la dépense de la commune au propriétaire ou maître d'ouvrage doit être directe,
- la dépense doit être effective et figurer au compte administratif de la commune,
- la commune ne peut être (ou rester) propriétaire du bien faisant l'objet d'une subvention.

Exemples de dépenses déductibles :

- les subventions foncières accordées par les communes directement aux propriétaires ou aux maîtres d'ouvrage qui réalisent des opérations de logements sociaux,
- le coût des travaux de viabilisation, de dépollution, de démolition, de désamiantage ou inhérents à des fouilles archéologiques des terrains ou biens immobiliers appartenant à la commune et cédés ou mis ultérieurement à disposition de maîtres d'ouvrage.

RÉSULTATS DES DEUX DERNIERS PLANS TRIENNAUX

Depuis 2014, deux plans triennaux, fixant des objectifs de réalisation de logements sociaux se sont succédés :

BILANS TRIENNAUX	2017-2019	2020-2022
Objectifs – Nombre de logements sociaux	107	151
Nombre de logements sociaux réalisés	118	79
Réalisés en %	110,28%	52,32%



SITUATION À CE JOUR

Bien que la commune n'ait toujours pas atteint le taux de 25% de logements sociaux, le Préfet n'a pas mis la commune en carence en 2023, contrairement à certaines communes de la Métropole de Lyon.

Ce résultat est le fruit d'un partenariat engagé entre la municipalité et les services de l'État.

Ce partenariat se poursuit avec la signature à venir d'un nouveau contrat de Mixité Sociale pour la période 2023/2025.

PERSPECTIVES POUR LES ANNÉES À VENIR

Avec la réalisation de la phase 2 du Campus Région du Numérique, il est prévu la construction de logements pour les étudiants, les apprenants et les formateurs.

Afin d'optimiser la construction de logements sociaux dans le cadre de ce projet, une Orientation d'Aménagement et de Programmation sera intégrée à la prochaine modification du PLU-H, qui doit être adoptée en fin d'année 2024.

L'essentiel de ces logements, dont le nombre est estimé à 260, sera comptabilisé parmi les logements sociaux ce qui permettra à la commune de tendre davantage vers l'objectif des 25% de logements sociaux.

L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le guichet unique :

Principe d'un dossier unique pour une demande de logement social situé sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le dossier peut être constitué en ligne ou auprès de n'importe quelles structures habilitées de la Métropole de Lyon, peu importe le lieu de résidence du demandeur. Ainsi, un Charbonnois peut déposer son dossier de demande de logement social dans une autre commune que Charbonnières-les-Bains.

Les demandes sont étudiées par la CALEOL* et les logements attribués en fonction de critères définis et pondérés.

Pour plus d'informations : <https://logementsocial.grandlyon.com>
Etat des demandes sur la commune : 41 demandes dont 22 Charbonnois(e)s.

* Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements



COMPOSTAGE AVEC LES ENFANTS

Le jeudi 19 octobre dernier, les deux classes de CE1 du groupe scolaire Bernard Paday ont effectué une visite du site de compostage de la commune.

Le fonctionnement des bacs et du compostage a ainsi été présenté aux enfants.

Dans un second temps, les enfants se sont rendus en classe pour une activité « Ce qui va au compost », suivi d'une présentation animée propice aux questions ouvertes. Le site de compostage de l'école Bernard Paday est financé par la Métropole de Lyon et comprend trois bacs en bois permettant le compostage des restes du restaurant scolaire (matière sèche et restes alimentaires). L'objectif de cette journée était de sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et de les immerger dans le monde du tri et de la valorisation des déchets.

Pour un bon fonctionnement du site de compostage, chacun a sa mission. Le chef cuisinier a la charge de trier et composter les restes alimentaires provenant de la fabrication des plats. Les enfants, quant à eux, collectent les restes des repas non consommés par table et apportent leur bio-seau rempli au compost. Ils manipulent ensuite le broyat pour respecter l'équilibre des apports en termes de nourriture et de matière sèche.



Informations sur l'enneigement et les conditions de circulation :

- Standard neige : 04 78 95 88 44
- Circulation nationale : www.bison-fute.gouv.fr
- Circulation Métropole de Lyon : www.onlymoov.com ou au 0 800 15 30 50

DÉNEIGEMENT : LES BONS GESTES À ADOPTER

L'arrivée de l'hiver rime souvent en effet avec problèmes de circulation, aussi bien pour les piétons que les automobilistes !

Pour ne pas être pris au dépourvu par la neige, plusieurs gestes et comportements simples peuvent être appliqués. Pour faciliter ses déplacements, la règle de base est de préparer son véhicule avec un équipement adapté (pneus neige, antigel...).

Il est important que chaque riverain, locataire ou propriétaire, se charge de déneigement de la portion de trottoir devant son domicile. Le riverain peut être tenu responsable de tout accident causé par un défaut de déneigement. ■



ENTRETIEN DU PATRIMOINE

VERT DE LA COMMUNE

Durant les vacances de la Toussaint, la commune a procédé à la coupe de 4 arbres au sein de l'école. Ceux-ci devaient obligatoirement être abattus car ils étaient malades depuis plusieurs mois.

La commune est dotée d'un patrimoine vert vieillissant. A Charbonnières-les-Bains, 80% des arbres sont situés au sein de propriétés privées. Dans un environnement où les habitats et les arbres sont imbriqués, cette situation peut parfois poser des problèmes d'entretien et de sécurité. Il est de la responsabilité des propriétaires de veiller à l'entretien des arbres présents sur leur terrain. La commune travaille ainsi à prendre des arrêtés en ce sens.

Pour les particuliers souhaitant faire construire une maison nécessitant l'abattage des arbres sur un terrain, une procédure stricte est à suivre. Premièrement, il est indispensable de demander une autorisation d'abattage auprès de la Mairie. Également, il faut s'engager à une replantation d'arbres dans certains espaces végétalisés à remettre en valeur. Une autorisation est également à obtenir pour ce second point. ■

Pour toute demande d'informations,
envoyez un mail à : ecogardes69@gmail.com



RÉNOVATION DES SENTIERS DES MARCHES ET DES ÉCUREUILS



Zoom sur...



Le sentier des Écureuils



Le sentier des Marches

Le sentier des marches et le sentier des écureuils ont récemment été rénovés. Il était nécessaire de sécuriser l'escalier du sentier des marches afin de prévenir les risques de chute. De plus, la forte déclivité de ce dernier rendait son utilisation difficile. Une lisse équipée d'une sous-lisse ont été installés afin de combler ces manques et de permettre au plus grand nombre son utilisation dans les conditions plus sécurisées.

Le sentier des écureuils a vu sa sécurité renforcée par l'élargissement de la bande passante et la création de marches sur les secteurs jugés glissants. Une rénovation de la main courante en bois complète la mise en sécurité du site. ■





ÉVÉNEMENT

PLACE AUX EMPLOIS GRAND OUEST LYONNAIS Un dispositif à destination des candidats à l'emploi

L'association « Solidarité-Emplois » qui accompagne depuis 30 ans les candidats à l'emploi, devient « PLACE aux EMPLOIS Grand Ouest Lyonnais ».

Ce changement de nom reflète la volonté de l'association de s'adapter aux nouveaux besoins et aux nouvelles opportunités du marché du travail, en privilégiant toujours l'emploi de proximité dans le Grand Ouest Lyonnais.

Cette modification n'altère en aucune façon la solidarité et le professionnalisme qui animent chaque jour ses bénévoles et toutes les actions de l'association se poursuivent normalement.

Une cinquantaine de bénévoles accompagne les candidats chaque jour dans toutes les étapes de leur recherche d'emploi. Ce dispositif s'adresse également aux entreprises et aux employeurs particuliers désirant recruter localement.

Toute l'actualité de notre association PLACE AUX EMPLOIS Grand Ouest Lyonnais est actuellement accessible sur les réseaux sociaux, LinkedIn & Facebook. Cela permet de diffuser rapidement les événements liés à l'emploi local (forum, job dating, ateliers, etc.), de créer une communauté engagée et de mettre en relation candidats et employeurs. ■

Vous retrouverez comme à l'habitude toutes nos offres d'emploi sur notre site :
<https://placeauxemplois.org/>

L'antenne de Charbonnières-Les-Bains vous accueille en mairie, 2 Place de l'Église, les mardis de 9h30 à 11h30, avec ou sans rendez-vous.

Mail : charbonnieres@placeauxemplois.org
Le siège de l'association peut être joint tous les jours de 14h à 17h15 au 04 78 44 67 42.





PROJET DE LOGEMENTS FAMILIAUX

A Charbonnières-les-Bains, un projet de construction de logements familiaux est porté par la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) de Charbonnières.

Le projet prévoit la réhabilitation d'un bâtiment existant, situé au 28 chemin des Broses, afin de créer 7 logements. Les

parents et les enfants de la « Maison » pourront ainsi vivre dans ces appartements, l'objectif étant de recréer le lien familial et d'accompagner les familles vers un retour des enfants dans leur foyer familial.

Cette opération est subventionnée par l'État, la Métropole de Lyon, l'association

« Les refuges d'enfants » et la fondation Abbé Pierre.

Une subvention de 40 000€ a également été accordée par la commune de Charbonnières-les-Bains à la société Néma Lové, maître d'œuvre pour cette opération.



VIVRE ENSEMBLE

SENORYTA : UNE MAISON PARTAGÉE ENTRE SENIORS

A Charbonnières-les-Bains, une maison partagée pour seniors va prochainement voir le jour au 42 route de Paris.

Ce logement partagé sera le fruit de la rénovation d'une maison bourgeoise de 490 mètres carrés. Celle-ci comprendra 11 suites équipées de salle de bain et de WC, ainsi que de nombreux espaces partagés. Les travaux ont débuté en septembre 2023, l'ouverture de la maison est prévue pour le mois de février 2024.

L'offre SENORYTA s'adresse aux seniors de plus de 75 ans en « bonne santé » ou à « dépendance modérée ». Il s'agit d'une alternative pour les personnes ne souhaitant plus vivre seules, tout en gardant une certaine autonomie et un espace personnel. Cette maison partagée comprendra de nombreux services, tels que le ménage des chambres et la préparation des repas en commun.

De nombreuses animations sont également proposées afin que les résidents puissent partager des moments ensemble. ■

LE REPAS DES AÎNÉS REMPLACÉ PAR PLUSIEURS ÉVÈNEMENTS CONVIVIAUX

En raison d'importants travaux, la « Grande Salle » du Casino le Lyon Vert sera indisponible pour le traditionnel repas des aînés annuel. Le repas ne pourra donc malheureusement pas avoir lieu en 2024 mais reprendra en 2025 au Casino.

Compte tenu de la situation, le CCAS de Charbonnières-les-Bains propose plusieurs événements conviviaux sur l'année 2024. Le premier sera la diffusion d'une séance de cinéma à la salle Alpha le lundi 5 février 2024 à 14h30 qui

sera suivie d'un goûter. Cette animation s'adresse aux personnes de 75 ans et plus et à leur conjoint. Une invitation personnalisée confirmant la date sera envoyée aux personnes inscrites.

Les personnes dans l'incapacité de se rendre à cette séance auront la possibilité de recevoir un coffret gourmand, apporté par un bénévole ou un élu. ■

PAROLE DONNÉE À L'ASSOCIATION

**AVENIR SPORTIF JUDO DE
CHARBONNIÈRES - LA TOUR DE SALVAGNY**

Pouvez-vous présenter votre association pour les Charbonnois qui ne la connaîtraient pas ?

L'Avenir Sportif Judo Charbonnières-La Tour de Salvagny est une association sportive et un club de judo, taïso, jujitsu, présent depuis plus de 20 ans à Charbonnières. Nous comptons en moyenne 150 à 160 adhérents, ce qui est bien au-dessus de la moyenne nationale de 75 à 80 adhérents des clubs de judo. Nos adhérents se partagent essentiellement entre Charbonnières et La Tour-de-Salvagny.

Nous sommes un club de proximité structuré autour de 2 professeurs qui sont à la fois diplômés d'État et anciens membres des équipes de France de judo, et 10 bénévoles très actifs. 80% de nos adhérents sont des jeunes et parmi eux 50% des très jeunes, c'est-à-dire des enfants entre 3 et 6 ans. Il s'agit d'une spécificité forte du judo de pouvoir accueillir des enfants aussi jeunes et ainsi proposer une pratique sportive aux familles. Les cours sont organisés autour de 3 grands crêneaux, les lundis, mercredis après-midi évidemment pour la jeunesse et vendredis. L'objectif de notre association et de notre club est de favoriser l'apprentissage et la pratique du judo, que ce soit en mode « loisirs et plaisir » ou en compétitions pour ceux qui le souhaitent.

Que pouvez-vous nous dire sur ce sport qu'est le judo ?

Le judo est un sport complet qui mobilise tous les muscles du corps. Il facilite également l'appréhension et la maîtrise de la chute, mais aussi des appuis, de la mobilité ou de la motricité. C'est un sport qui permet donc de travailler le physique mais également le mental. Le judo favorise la prise de confiance en soit, la bonne gestion des émotions, il aide à canaliser l'énergie. Ce sport met également en avant des valeurs d'amitié, de courage, de respect, d'écoute qui sont structurantes en particulier pour les jeunes judokas, tant sur le tatami qu'en dehors. Grâce à nos professeurs, nous avons des enseignements de très bon niveau qui conduisent très régulièrement nos judokas compétiteurs vers des participations et des médailles aux différentes finales de championnats, dont les championnats de France A, qui constituent la plus haute catégorie. Ces deux dernières saisons, c'est par exemple un titre et trois podiums aux championnats de France A Minimes !

Rencontre avec PHILIPPE LEVACHER

secrétaire général et trésorier de l'Avenir Sportif Judo Charbonnières-La Tour de Salvagny.





Dans quel cadre organisez-vous les cours ?

A Charbonnières, le Dojo se situe salle Sainte Luce. Mais je dois dire que les conditions de pratiques y sont extrêmement difficiles. Ce dernier prend place dans l'ancienne chaufferie où la surface de pratique est limitée et pas adaptée au bon accueil de nos 150 à 160 licenciés, même s'ils ne viennent pas tous en même temps.

La salle ne bénéficie d'aucune lumière naturelle ni d'aucune ouverture sur l'extérieur, tout en étant trop basse de plafond. Elle ne dispose pas non plus d'une ventilation digne de ce nom ce qui fait qu'en période de chaleur nos judokas doivent endurer des températures bien trop élevées, ainsi que des problèmes d'odeurs et de place.

Pour résumer, nous sommes cantonnés depuis de trop nombreuses années dans un dojo qui s'apparente beaucoup plus à une cave et qui ne répond en aucun cas aux normes de pratique décentes de notre sport. C'est d'ailleurs un point qui fait consensus auprès des élus de la commune : cet équipement est à la fois obsolète et totalement indigne.

C'est pourquoi nous fondions beaucoup d'espairs sur le nouveau projet de complexe sportif. Cela fait des années que nous sollicitons et participons à différents projets dont un Dojo. Ce dernier est une demande récurrente de nos adhérents ou de leurs parents. Il ne se passe pas une assemblée générale, sans que la question ne soit posée : A quand un nouveau Dojo ?

Malheureusement, nous subissons une fois de plus un nouveau coup d'arrêt. Ce rejet est extrêmement inquiétant pour nous, car il prive nos judokas d'une perspective de solution viable. A un an des jeux olympiques, dont on sait qu'ils sont un facteur d'inscriptions supplémentaires importantes, cela constitue une très mauvaise nouvelle.

Nous ne faisons pas de politique, cela n'est pas notre rôle, mais nous sommes en colère et particulièrement frustrés de constater l'incapacité chronique à faire avancer et aboutir un projet de ce type à Charbonnières. D'autant, qu'encore une fois, l'urgence et la nécessité à nous apporter une solution semble faire l'unanimité.

Le bureau de notre association s'est fixé deux missions principales :

- la première est de pouvoir offrir à nos adhérents les meilleures conditions de pratique possibles pour qu'ils puissent s'entraîner avec plaisir et en sécurité,

- la seconde qui est très liée à la première, consiste à assurer la pérennité de l'association au travers d'un nombre d'adhérents minimum, afin de garantir l'offre judo à Charbonnières.

Ce nouveau coup d'arrêt impacte très négativement ces deux axes et risque malheureusement de nous contraindre, dans l'intérêt de nos licenciés, à des arbitrages qui pénaliseront en premier lieu les Charbonnois désirant pratiquer le judo, le taïso ou le jujitsu.

C'est la raison pour laquelle, nous espérons encore que des solutions alternatives puissent être rapidement trouvées. ■



ACTIVITÉS DU JUMELAGE CHARBONNIÈRES-LES- BAINS/BAD ABBACH

Notre commune est jumelée depuis plus de 45 ans avec Bad Abbach, ville thermale située en Bavière, à 80 kilomètres de Munich. C'est en 1978 que nos maires respectifs ont scellé la charte de ce jumelage ! Depuis lors, deux activités internationales d'échanges et de partenariats sont organisées chaque année par les Comités de Jumelage des deux villes.

VOYAGE DES JEUNES

Cette année, ce sont nos jeunes Charbonnois (12 à 17 ans) qui iront à Bad Abbach.

Retrouvez le programme détaillé sur le site du Comité de jumelage : <https://charbonnieres-badabbach.fr/>
Inscriptions : jeunes@charbonnieres-badabbach.fr

Départ : samedi 13 avril 2024 au soir – Retour : samedi 20 avril 2024 vers 9 heures.

Tarifs réduits grâce aux subventions de notre Mairie et de l'OFAJ.

Le nombre de places est limité.

ACCUEIL DES FAMILLES DE BAD ABBACH

Réservez dès maintenant votre week-end de l'Ascension du 9 au 12 mai 2024 !

Du jeudi 9 au dimanche 12 mai 2024, nous recevrons nos amis allemands pour passer le weekend de l'Ascension ensemble. Tournoi de pétanque, découverte de Bourg-en-Bresse et de son célèbre monastère Royal de Brou, soirée de gala avec animation musicale et spectacle sont au programme !

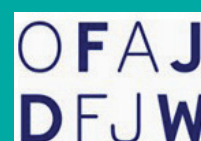
Tarifs réduits pour les activités grâce aux subventions de notre Mairie.

Programme détaillé sur le site du jumelage.

Inscriptions :

president@charbonnieres-badabbach.fr

Nous recherchons des familles d'accueil (parler allemand n'est pas nécessaire).



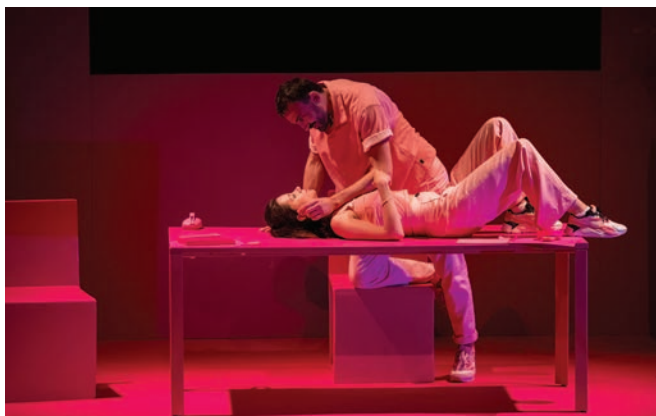


SAISON CULTURELLE ALPHA

• Mercredi 31 janvier | 20h30 | Durée : 1h15

OUBLIE MOI

Tarif unique : 30€ / Tarif réduit : 20€



• Mardi 13 février / 20h30 / Durée : 1h30

GREG ZLAP

Tarif plein : 30€ / Tarif réduit : 20€



• Mercredi 6 mars / 20h30 / Durée : 1h30

COURGETTE

Tarif unique : 25€ / Tarif réduit : 20€



Tout au long de l'année, vous pouvez réserver vos places pour un spectacle de l'Espace Culturel Alpha :

- par téléphone : 04 78 19 80 00
- par courriel : spouliquen@charbonnierlesbains.com
- au guichet de l'Espace Culturel Alpha les jours de spectacle : 9h-12h30 ; 14h-17h ; 19h30-20h30



JEAN-CLAUDE MOSTE CHANTE JACQUES BREL

Mardi 23 janvier 2024 – 20h30
Salle Alpha, 24 avenue Lamartine

Les chansons de l'immense Jacques Brel sont connues de plusieurs générations. Elles font partie intégrante de notre patrimoine culturel francophone. Tout le monde les connaît, tout le monde les aime, tout le monde les chante ou les ont chantées.

Le Charbonnois Jean-Claude Moste les interprétera pour vous à la salle Alpha de Charbonnières-les-Bains le mardi 23 janvier 2024. Sa voix grave et enveloppante et ses talentueux musiciens vous proposeront des interprétations fidèles aux chansons originales tout en apportant personnalité et caractère, sans aucune imitation.

Prix : 20 euros – Réservation au 07 53 55 18 98 ou par courriel : spectacle.brel.jcmoste.drclown@gmail.com



CONFÉRENCE ALTAÏR

ESPACE CULTUREL ALPHA

- **Lundi 8 janvier 2024 / 14h30 : Kamtchatka, de Michel Zalio**
- **Lundi 29 janvier 2024 / 14h30 : Route 66, de Christian Verot**
- **Lundi 4 mars 2024 / 14h30 : L'Europe à vélo, de O. Bourguet**
- **Lundi 25 mars 2024 / 14h30 : Thaïlande, de N. Pellissier et P. Moreau**

MÉDIATHÈQUE



JANVIER :

Mardi 9 janvier : Heure du conte + 6 ans. 17h-17h45 (entrée libre)
Mardi 16 janvier : Atelier philo 7-10 ans. 17h-18h (entrée libre)
Samedi 20 janvier : Nuit de la lecture dès 18h. Entrée libre sur inscription
Mardi 23 janvier : Heure du conte 3-5 ans. 17h-17h30 (entrée libre)

FÉVRIER :

Mardi 6 février : Atelier philo 7-10 ans. 17h-18h (entrée libre)
Mardi 13 février : Heure du conte + 6 ans. 17h-17h45 (entrée libre)
Mardi 17 février : Tournoi Super Smash Bros Ultimate à partir de 8 ans. 14h-17h (inscription à la médiathèque)

MARS :

Mardi 5 mars : Heure du conte 3-5 ans. 17h-17h30 (entrée libre)
Mardi 12 mars : Atelier philo 7-10 ans. 17h-18h (entrée libre)
Mardi 19 mars : Heure du conte + 6 ans. 17h-17h45 (entrée libre)
Mardi 26 mars : Heure du conte 3-5 ans. 17h-17h30 (entrée libre)

SORTIR PRÈS DE CHEZ VOUS

• **Et dieu créa... la voix, spectacle d'humour de Philippe Roche**

Jeudi 18 janvier à 20h30

au Centre culturel d'Écully

Dans un spectacle d'humour musical, Philippe Roche, performer vocal capable de reprendre n'importe quelle voix, vous fera en plus découvrir les secrets de cet organe si quotidien...

Dieu créa... la voix en 7 jours. Philippe Roche en jouera pendant 1h30 !

Tarifs : 22€ et 18€

Concert et bal folk – Les Tralala Lovers

Samedi 13 janvier 2024 à 20h30 à l'Espace Monts d'Or

15 chemin des Anciennes Vignes

Vincent Gaffet et Diego Meymarian, multi-instrumentistes, proposent un bal euphorisant mêlant créations originales et réinterprétation inventive du répertoire populaire.

Un bal qui se danse autant qu'il s'écoute et se regarde !

Initiation dès 19h et petite restauration proposée par la buvette du Comité des Fêtes.

Tout public – 2h – 12 € / 10 € / 8 €

Points de vente : www.mairiedechampagne.fr et Mairie de Champagne au Mont d'Or.

Concert de Voyou

Samedi 3 février à 20h30

Aqueduc de Dardilly

Dans le cadre du Festival des Nuits Givrées (1-2-3 février)

Dans un souci du texte, le talentueux ovni qu'est Voyou chante avec légèreté et entrain. Ses concerts créent un univers pop à la fois à la fois enjoué, malicieux et quelque peu déjanté.

Le samedi 03/02 à 20h30

Concert debout

1^{ère} partie : David Walters

Tarifs : 18€ plein tarif / 14€ tarif réduit / 12€ jeune / -12 ans gratuit

SALLE ENTR'VUES

• **Du 8 au 21 janvier 2024**

Exposition de Claude Roy

• **Du 22 janvier au 4 février 2024**

Exposition de Catherine, Noizet- Faucon et Claire Michelini

• **Du 5 au 18 février 2024**

Exposition de Géraldine Venet

• **Du 4 au 17 mars 2024**

Exposition de Pascal Fournel – Paradis et Vaginay



ÉVÉNEMENT

ÉLECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le lundi 27 novembre dernier, un nouveau conseil municipal des enfants a été élu.

Comme l'an passé, toutes les classes du CP au CM2 ont procédé au vote en classe. Le dépouillement a eu lieu à 11h30 et les résultats ont été officialisés à 13h30 en présence de Monsieur le Maire et Karine Pinte, adjointe aux affaires scolaires. Les enfants ont élu 4 jeunes conseillers municipaux de CM1 et 3 de CM2.

La Mairie souhaite beaucoup de réussite à Eliot, Justine, Tess, Gaspard, Mathéo, Ruben, Anna et Noémie dans la conduite de leurs projets !

ACTIVITÉ

LOISIRS ADAPTÉS POUR LES ENFANTS

Lors des vacances de la Toussaint, Charbonnières-les-Bains a coorganisé avec les communes de Dardilly, Écully, Tassin la Demi-Lune, Champagne-au-Mont-d'Or, La-Tour-de-Salvagny et Craponne des loisirs adaptés à destination des jeunes de 8 à 17 ans en situation de handicap avec troubles cognitifs ou sensoriels.

Durant 3 jours, ces jeunes ont eu l'occasion de réaliser des activités sportives et culturelles, encadrées par des animateurs spécialisés. Lors de chaque période de vacances, chaque commune propose une activité sur son territoire. Les enfants sont accueillis le matin au centre culturel d'Écully et se déplacent ensuite en minibus dans la commune qui accueille l'activité sur la demi-journée. La commune de Charbonnières-les-Bains a eu le plaisir d'accueillir les enfants pour une matinée tennis en salle Sainte Luce, le 26 octobre dernier.

Ce projet permet à ces enfants de passer du temps ensemble durant leurs vacances, tout en pratiquant des activités variées et en s'adaptant à de nouveaux lieux. Durant le dernier séjour de la Toussaint, ce sont au total 14 enfants qui ont participé à diverses activités, encadrés par 3 éducateurs spécialisés.



Conseil Municipal

Salle du Conseil – place Bad Abbach

- Jeudi 1^{er} février – 19h
- Jeudi 7 mars – 19h

Collecte des végétaux

9h – 16h

(pause du gardien de 13h à 13h30)

Parking du Cimetière

Samedi 9 mars 2024

Samedi 23 mars 2024

Parking du Lycée

Samedi 2 février 2024

Ces collectes sont réservées aux Charbonnois et exclusivement aux particuliers.

Il vous sera demandé un justificatif de domiciliation à Charbonnières-les-bains (carte grise ou facture de moins de 3 mois avec adresse à Charbonnières-les-Bains accompagnée d'une carte d'identité) pour pouvoir déposer ces déchets.



Permanence Place aux emplois

L'antenne charbonnoise de Place aux emplois vous accueille en Mairie (2 place de l'Église) aux horaires habituels : le mardi de 9h30 à 11h30 avec ou sans rendez-vous.

Contact : charbonnieres@placeauxemplois.org

04 78 19 80 00 ou accueil de la mairie 04 78 19 80 00

<https://placeauxemplois.org/>

État civil



Naissances

Paul, Albert HOUDRY est néle 17 Août 2023

Gabriel NIMSGERN est néle 31 Août 2023

Orly NASSER SHADAD AHMED est néele 14 Septembre 2023



Mariages

Laurent, Nicolas, Jacques, Marie OLIVIER et Apolline, Marie, Héloïse LEROLLE se sont mariés le 8 septembre 2023

Décès

Pierre, François BACHELLERIE nous a quittés le 13 Septembre 2023

Mireille, Marguerite, Louise PÉNARD (épouse DEVAUD) nous a quittés le 17 Septembre 2023

Michel, Christian, Alexis MICHAUX nous a quittés le 24 Septembre 2023

Henri, Antoine FAURE nous a quittés le 7 Octobre 2023

Hubert, Régis, Marie CHOMEL de VARAGNES nous a quittés le 10 Octobre 2023

Marché du jeudi

Un marché de produits régionaux se déroule chaque jeudi de 7h à 13h, place Sainte-Luce. Il réunit une quinzaine de commerçants et producteurs : fruits et légumes, viandes, fromages, produits gastronomiques.



Service de gestion comptable (SGC) – Caluire

Le numéro de téléphone du service de gestion comptable (SGC) de Caluire change et devient le : **04 87 65 93 00.**



Le nouveau gymnase, ne verra pas le jour... pour une voix.

2024, l'année des jeux Olympiques, Charbonnières-les-Bains sera absente face aux demandes d'inscriptions qui s'en suivront.

Les 3 études réalisées sur les dernières mandatures par des sociétés spécialisées dans le domaine sportif (AMO) arrivaient toutes au même constat.

La rénovation des salles actuelles, saturées et mal adaptées à la pratique sportive, n'apporterait aucune solution pérenne aux associations.

Construites en 1968 et 1990, à une époque où la population comptait +/- 4000 habitants, elles ne font plus face à la demande croissante. En 2022, ce sont 5400 habitants, un besoin en créneau et des demandes d'inscription non satisfaites.

Ces problématiques avaient été évoquées durant la commission sport pour justifier le choix retenu.

Une partie de l'opposition doutait clairement du résultat des études.

Une position surprenante au regard des professionnels mandatés ayant travaillé le dossier et arrivant tous au même constat : la nécessité de construire un nouveau gymnase, au parc des sports, seul foncier disponible.

La réalité des interrogations trouvait en fait sa source auprès d'une association de riverains, opposée à tout projet au parc des sports depuis plusieurs décennies.

Le plan de financement, présenté lors de la commission finances du 14 septembre, démontrait les capacités de la commune à financer ce projet sans toucher à la fiscalité locale.

Informations dont le représentant d'une liste d'opposition, absent ce soir-là, aurait pu bénéficier et ainsi mieux en comprendre les enjeux.

« Il n'y a de pire malentendant que celui qui ne veut pas entendre ».

Nos 9 collègues de la majorité, après avoir soutenu le projet en séminaire, ont finalement changé de position... attirés par le chant des sirènes ?

Une trace qui restera dans la mémoire des associations qui ont souhaité s'exprimer dans le Charbo Mag.

Les Charbonnois, eux, n'auront donc pas été entendus et devront encore se contenter d'infrastructures obsolètes.

Les élus de la Majorité, liste « Bien vivre à Charbonnières »

Le nouveau parc des sports remis en question

Droit de réponse au dernier Charbo Mag

Le projet d'extension du Parc des Sports tel qu'il a été présenté par le maire, lors du conseil municipal du 28 septembre dernier, n'a pas fait consensus ni même réuni une majorité : 15 conseillers municipaux, dont 9 conseillers de l'équipe du maire, s'y sont opposés. Nous saluons le vote responsable et courageux de la majorité des élus. On peut donc parler d'un vote qui a refusé d'accorder ce que le maire a défini comme un « blanc-seing », c'est à dire la confiance aveugle, sur un projet et ses modalités de financement hasardeuses.

En effet, nous avons jugé qu'il n'était pas responsable d'engager la commune dans ce

projet excessif présentant des risques mal mesurés, voire exorbitants. Du reste, il ne correspondait même pas aux engagements de campagne du maire et de son équipe. De plus, ce projet coûteux n'a fait l'objet d'aucune présentation sérieuse et officielle, préalablement à son inscription à l'ordre du jour du Conseil du 28 septembre. Transparence ?

Néanmoins, nous estimons qu'il est nécessaire de bâtir un projet sportif alternatif et d'entreprendre des travaux de rénovation sur l'existant.

La publication du dernier Charbo Mag a été retardée suite à ce vote-sanction et, surprise, nous n'avons pas été interrogés sur notre

souhait de modifier en conséquence notre article. Négligence ou manipulation ?

Les Charbonnois ont votés pour que leur commune et leurs intérêts soient défendus. Quant à nous, nous nous y efforçons et resterons vigilants !

La période des vœux s'ouvre et nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une nouvelle année apaisée.

Séverine FONTANGES, Jean BERGER, Patrick CHANAY, Véronique DUSSARDIER
www.charbo-news.com

Le nouveau parc des sports remis en question

Droit de réponse au dernier Charbo Mag'

Le projet d'extension du Parc des Sports tel qu'il a été présenté par le maire, lors du conseil municipal du 21 septembre dernier, n'a pas fait consensus ni même réuni une majorité : 15 conseillers municipaux, dont 9 conseillers de l'équipe du maire, s'y sont opposés. Nous saluons le vote responsable et courageux de la majorité des élus. On peut donc parler d'un vote qui a refusé d'accorder ce que le maire a défini comme un « blanc-seing », c'est à dire la confiance aveugle, sur un projet et ses modalités de financement hasardeuses.

En effet, nous avons jugé qu'il n'était pas responsable d'engager la commune dans ce

projet excessif présentant des risques mal mesurés, voire exorbitants. Du reste, il ne correspondait même pas aux engagements de campagne du maire et de son équipe. De plus, ce projet coûteux n'a fait l'objet d'aucune présentation sérieuse et officielle, préalablement à son inscription à l'ordre du jour du Conseil du 28 septembre. Transparence ?

Néanmoins, nous estimons qu'il est nécessaire de bâtir un projet sportif alternatif et d'entreprendre des travaux de rénovation sur l'existant.

La publication du dernier Charbo Mag' a été retardée suite à ce vote-sanction et, surprise, nous n'avons pas été interrogés sur notre

souhait de modifier en conséquence notre article. Négligence ou manipulation ?

Les Charbonnois ont voté pour que leur commune et leurs intérêts soient défendus. Quant à nous, nous nous y efforçons et resterons vigilants !

La période des vœux s'ouvre et nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une nouvelle année apaisée.

Benoît MARBACH, Nausicaa BOISSON et l'équipe Réussir Charbo avec Vous



VOIR PLUS.
VIVRE PLUS.

*Venez découvrir les
dernières technologies*

Essilor

*verrier français pour
une protection de vos
yeux optimale*



2023



ATOL

LES OPTICIENS

102 Route de Paris
69260 Charbonnières-Les-Bains

Parking pour notre clientèle

CONTACTEZ NOUS

04 72 18 10 87

atol.charbonnieres@groupecoteoptique.fr
www.opticiens-atol.com

Mickaël Chavasse

Responsable
Opticien conseil diplômé



décoration
architecture intérieure

L'allié de tous vos projets, de la conception à la réalisation !

Pour tous vos projets de rénovation et d'aménagement, l'entreprise PATRU et le showroom ESPACE COULEUR vous proposent une offre globale afin de répondre à toutes vos demandes. Ouvert aux particuliers, le showroom présente un large choix de références de papier peint haut-de-gamme, peinture et revêtement de sol. Son architecte d'intérieur vous accompagne et dessine avec vous un projet à votre image !



161 route de Paris - 69260 Charbonnières-les-Bains
Tel. 04 78 34 50 13 (Entreprise) / 04 78 35 45 94 (Showroom)

www.patru.fr

f Patru / Espace Couleur Showroom @ patru_espace_couleur

LYON



RENOVATION

10, Avenue Lamartine
69260 Charbonnières-les-Bains

20 À votre
service
Depuis **10**

Rénovation et Aménagement de votre habitation

Plâtrerie - Peinture - Isolation - Revêtement de sol
Parquet - Carrelage - Menuiserie sur mesure
Cuisine et salle de Bain.

Portes d'entrée et fenêtres sur mesure en PVC, alu,
bois et volets roulants. Fabrication Française

Cyril BESNARD
06 26 13 73 24



Mail : lyonrenovation.69@gmail.com Site : www.lyonrenovation69.fr



*Gérald Eymard, Maire de Charbonnières-les-Bains,
et les membres du Conseil Municipal
vous invitent à la Cérémonie des Vœux*

Dimanche 14 janvier 2024 à 11h30
Espace Culturel Alpha

